

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22/07/2024

Convocation le 16/07/2024

**Présents** : ABRIC Bruno, BOISSON Christophe, BURTET Jean-Luc, NEGRIER Olivier, VAIRON Anne-Marie, PIERKOT Joanna, PIBAROT Jean-Claude, TRIAIRE Laurent, PIOCH Cédric,

**Absents excusés**: BARNARD Simon, DESSALCES David, WINTER Delphine,

**Absents** : LOISEAU Géraldine, PORTALEZ Rémy,

**Procuration** : DESSALCES à BURTET

Approbation du précédent compte rendu.

## **1-: Organisation temps de travail**

Monsieur le maire rappelle aux conseillers qu'il convient de délibérer pour l'organisation du temps de travail car la commune a reçu un avis favorable du comité social territorial.

Les conseillers votent à l'unanimité l'organisation du temps de travail et des cycles de travail.

## **2- : DFCI**

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu de la DDTM un projet de servitude pour les pistes DFCI ainsi qu'une demande d'avis relative à l'instauration d'une servitude de passage et d'aménagement sur différents pistes DFCI avec les communautés de Communes du Pays Viganais et Causses Aigoual Cévennes Terres Solidaires

M. le Maire rappelle que ces pistes ont un intérêt stratégique de lutte contre les incendies et que seuls les propriétaires ont un droit d'accès.

La commune n'est concernée que par la piste G24 qui va de Mandagout à Saint André de Majencoules. Le DFCI des 4 chemins au château d'eau de Pont d'Hérault n'est pas concerné par cette convention car une nouvelle convention sera établit avec la communauté de communes Causses Aigoual Cévennes Terres solidaires.

Les conseillers votent à l'unanimité la convention de servitude de passage et d'aménagement.

## **3- : Ecole**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les travaux de la création de la salle de classe et du préau sont bien avancés la construction bois est presque terminée avec la pose prochainement de la charpente.

Il indique que des devis ont été demandés pour les cloisons, carrelage et électricité plomberie à des entreprises du secteur. A l'issue de la consultation, des entreprises ont répondu, mais le délai des travaux (juillet/août) étant court, il n'y a eu peu de réponse.

- Lot cloisons : SARL Clément Plac pour un montant 10 706€HT soit 12 847.20€TTC

- Lot carrelage : KOEHLER Guy pour un montant 7 800€HT soit 8 580€TTC

- Lot électricité plomberie : SAS LAD Climatisation pour un montant de 13 482.02€TTC

M. Abric, Adjoint, informe qu'il a cassé le carrelage avec les employés et qu'il faudra faire une dalle pour le préau avec des petits cailloux ronds.

Le conseil municipal valide les devis reçus pour les travaux de l'école à l'unanimité.

## **4-: Mas de Cluny**

Monsieur le maire informe le conseil municipal de l'évolution des discussions au sujet de la vente du Mas de Cluny.

Le pôle médical ne donne pas plus de nouvelle et ceux qui souhaitaient louer n'ont pas donné suite aux discussions.

M. Burtet, 1<sup>er</sup> Adjoint, propose de privilégier la vente à la coopérative SCA Origine Cévennes. Les élus avec le bureau de SCA Origine Cévennes se sont rencontrés en présence d la SAFER. A la suite de la

rencontre la SAFER et la SCA Origine Cévennes ont proposé un prix d'achat à 550 000€, mais les élus proposent de monter le prix vers 700 000€.

Les élus demandent que la coopérative présente un projet sur le devenir du mas.

Les élus sont favorables à la vente à la SCA Origine Cévennes, s'ils s'entendent sur le prix.

#### **5- : emplois saisonniers - service technique**

Monsieur le Maire propose d'embaucher des jeunes gens pour la période estivale juin, juillet et août pour venir en renfort au service technique.

Les conseillers approuvent et votent à l'unanimité.

#### **6-: Eglise**

Monsieur le Maire informe les conseillers que des fissures sont apparues dans l'église de St André vers la chapelle de droite. Un expert a été mandaté pour vérifier l'état des voutes. Il n'y a rien d'alarmant sur l'état des voutes. Selon les recommandations de l'expert, M. Abric a indiqué qu'un décroûtage et un rebouchage avec un plâtre souple suffiront.

Les travaux sont à plus de 11 mètres de hauteur, il convient de louer une petite nacelle.

Il est difficile de trouver une petite nacelle qui monte aussi haut, M. Abric en a trouvé une mais elle ne sera disponible qu'en août. Il devrait faire les travaux avec l'employé de mairie à partir du 19 août.

Eglise de Pont d'Hérault : avant de refaire la peinture il faut repasser le toit pour être sûr qu'il n'y a pas d'infiltration, étanchéifier les murs. Il faut ventiler l'église avant tout pour enlever cette humidité.

#### **7-: SMEG**

M. le Maire informe les conseillers qu'il a pris la décision de participer à un groupement de commandes pour l'achat et la valorisation d'énergies, l'achat de fournitures, de services ou de travaux en matière d'efficacité énergétique pour 2026 avec le SMEG Territoires Energies.

Les conseillers décident de l'adhésion de la commune au groupement de commandes et approuvent la convention constitutive du groupement de commandes à l'unanimité.

#### **8-: Confrérie Oignon doux**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Confrérie de l'Oignon Doux des Cévennes sollicite une subvention pour leur fonctionnement.

Cette Confrérie promeut le territoire cévenol et mène des actions en faveur du produit emblématique de notre territoire l'oignon doux des Cévennes.

Monsieur le Maire propose de verser la somme de 150 euros à la Confrérie de l'oignon doux des Cévennes pour l'année 2024 et pour 2023 suite à l'oubli de la confrérie de faire la demande.

Le conseil vote à l'unanimité pour la subvention de 150 euros pour 2023 et 2024.

#### **9- : Prévoyance Centre de Gestion du Gard**

M. le maire indique qu'il a reçu un courrier du centre de gestion pour adhérer à une Protection Sociale complémentaire - Prévoyance collective, car elle sera obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Une cotisation d'adhésion de 400 euros sera demandée à la commune. La commune devra verser à chaque agents adhérents à une prévoyance 7€/mois au minimum.

Ce jour nous avons reçu un mail de notre assurance GROUPAMA qui proposent également une protection sociale complémentaire.

M. le maire propose qu'on étudie les différentes propositions reçues et de décider ultérieurement.

#### **10- : France Revitalisation Rurale**

Monsieur le Maire informe les conseillers que la commune a été classé en zone France ruralités revitalisation, ce nouveau zonage vient en soutien aux territoires ruraux.

Il va permettre un soutien adapté aux réalités locales avec des exonérations fiscales et sociales plus fortes dans les territoires les plus fragiles, afin de développer l'activité économique et l'attractivité territoriale.

La commune devrait percevoir 20 000 euros dans le cadre de cette dotation.

Mais les entreprises peuvent également bénéficier d'avantages pour renforcer l'attractivité du territoire et développer l'emploi.

M. le Maire propose de délibérer afin que les entreprises puissent bénéficier d'exonérations fiscales et sociales.

Le conseil municipal valide le classement de la commune en zone France Ruralité Revitalisation et d'exonérer les entreprises d'impôts sur les bénéfices, de cotisation foncière des entreprises (CFE).

### **11- : Loyers maison en partage**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que suite à la décision de créer une maison en partage au château dans les étages, il convient de fixer le montant des loyers des 9 appartements en fonction de leur superficie.

Il propose de fixer les loyers sans les charges comme suit selon avis de la DDTM:

<b>1<sup>er</sup> étage</b>	<b>N°</b>	<b>Type</b>	<b>Superficie (m<sup>2</sup>)</b>	<b>Loyer</b>
Appartement	101	T2	39	211.38 €
Appartement	102	T2	44.6	241.73 €
Appartement	103	T2	41.3	223.84 €
Appartement	105	T2	60.6	328.45 €

<b>2<sup>ème</sup> étage</b>	<b>N°</b>	<b>Type</b>	<b>Superficie (m<sup>2</sup>)</b>	<b>Loyer</b>
Appartement	201	T3	70.49	382.05 €
Appartement	202	T2	54.21	293.81 €
Appartement	203	T3	62.55	339.02 €
Appartement	204	T4	74.3	402.70 €
Appartement	205	T4	89.6	485.63 €

Il rappelle que les logements sont conventionnés avec la CAF.

Les conseillers valident les loyers ci-dessus à l'unanimité.

### **12- : Murs soutènement en aplomb d'une voie publique**

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il souhaite que les murs de soutènements des propriétés privées en aplomb d'un chemin, route communale ou voie publique doivent être entretenus par les propriétaires du fonds supérieurs.

Le conseil municipal après délibération, approuve la proposition du maire à l'unanimité.

### **13 - : Questions diverses**

**Déontologue** : M Burtet demande la parole pour aborder l'obligation des communes de choisir un déontologue. Il faudrait choisir un déontologue entre 3 magistrats à la retraite et si besoin, il faut les rémunérer. Le maire indique que la Communauté de Communes a refusé au motif que si c'était obligatoire ça devrait être gratuit.

Ils proposent d'attendre avant de prendre une décision. Les conseillers sont d'accords avec eux.

**Cantine à 1 euro** : M. le maire distribue un récapitulatif effectué par un conseiller sur la mise en place de la cantine à 1 euro depuis novembre 2023.

**Salle socioculturelle** : Le maire informe qu'il a été demandé si c'était possible d'installer une table à langer dans les sanitaires de la salle. Mais également d'avoir du matériel plus adapté mis à disposition des loueurs pour la nettoyer comme des grands balais et des grandes serpillères.